

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2223

présenté par
M. Cherki

ARTICLE 25

Supprimer les alinéas 22 et 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer de l'article deux dispositions qui visent, non pas seulement à simplifier ou éclaircir le droit, mais bien à supprimer un droit issu d'une loi pourtant longuement débattue et votée définitivement : la loi ALUR.

En effet, la suppression de l'interdiction de donner congé à un locataire qui a en charge une personne âgée à faible revenu, prolongement de l'interdiction de donner congé à un locataire âgé et modeste, favorisant ainsi la solidarité intergénérationnelle, n'est pas acceptable.